PANNEAU MAGNÉTIQUE TRANSPORT D'ENFANTS
Référence : 03114



RESUME

Notre panneau magnétique transport d'enfants est conçu pour les véhicules destinés au transport d'enfants.

S'installant à l'arrière de l'automobile, sa dimension et son film rétroréfléchissant alertent les usagers aux alentours et permettent ainsi d'éviter les accidents et ce, de jour comme de nuit.

Fait en PVC magnétique, le panneau est durable, résitant et amovible.

Les points forts :

- Durable
- Panneau magnétique donc facilement déplaçable d'un véhicule à un autre
- Très résistant
- Visible de jour comme de nuit avec son film rétroréfléchissant classe 1
- Dimension 400 x 400 mm



DESCRIPTION

Qu'est-ce que le panneau transport scolaire ?

Le panneau transport d'enfants permet de signaler les véhicules transportant les enfants : minibus, bus scolaires... Il permet d'attirer l'attention des autres usagers de la route afin

de sécuriser la montée ou de la descente des enfants et donc, réduire le risque de collision avec les autres véhicules.

Il s'applique de façon magnétique sur les véhicules, ce qui lui permet d'être installé facilement. Pratique, cette fixation rend le panneau amovible. Fait en PVC magnétique, il est résistant à l'humidité.

Son coloris fond jaune avec pictogramme noir attire l'attention des usagers afin de renforcer la sécurité et limiter les accidents. Sa dimension 400 x 400 mm, permet une haute visibilité. Il se met à l'arrière du véhicule. De plus, son film rétro réfléchissant de classe 1 lui permet d'être visible à 80 mètres de jour comme de nuit.

Découvrez nos divers modèles de panneaux "attention prudence aux enfants" et nos personnages de signalisation enfants à placer aux abords des lieux fréquentés par les enfants : écoles, collèges, lycées...

Afin de sécuriser au mieux les trajets pour les usagers, nous vous conseillons de vous équiper en autocollant attention angles morts pour autobus. Le même type d'autocollant existe aussi pour camions.

Pour augmenter la visibilité et sécuriser les déplacements des usagers, découvrez notre large gamme d'éléments de signalisation pour les véhicules.

Que dit la loi concernant le panneau jaune de transport d’enfants en bus ?

La mise en place du panneau jaune de transport d’enfants en bus est réglementée par l’arrêté du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes.

Notre panneau magnétique est parfaitement conforme à l'article 76 de cet arrêté, en ce qui concerne la visibilité et le coloris du panneau.

Comment installer le panneau transport d'enfants ?

Ce panneau peut être appliqué sur les surfaces magnétiques propres, sèches, relativement non poreuses et résistantes aux intempéries.

Ainsi, il se pose et se retire très facilement des carrosseries des véhicules.

Caractéristiques du panneau magnétique transport d'enfants

Dimension : 400 x 400 mm

Film rétro réfléchissant : Classe 1 (visible à 80 mètres)

Matériaux : PVC Magnétique

Coloris : Fond jaune avec pictogramme noir